

# ARTE[F]act

Mission de concertation « *Assises sur les enseignements artistiques* »

## **4 propositions d'idées pour une charte de principes à partager pour participer**

---

### **1.) Le débat de fond**

Voici les questions qu'il est nécessaire, selon notre association, d'aborder dans le débat de fond en préalable à l'élaboration d'une politique concernant les enseignements artistiques :

- Démocratisation :  
Comment continuer le processus bien entamé de démocratisation de la culture ? Comment s'assurer de l'accès de tous aux pratiques artistiques ?
- Education :  
Comment organiser un enseignement artistique qui encourage l'éducation du citoyen, qui suscite, encourage et accompagne les initiatives et les projets des usagers ?
- Amateurs et professionnels :  
Comment organiser les rapports entre les pratiques des amateurs et celles du monde professionnel ? Comment en définir les limites ? Comment envisager des enseignements qui prennent en compte de manière équitable les deux modes de comportement ?
- Rencontre et interaction :  
Comment organiser la rencontre et l'interaction entre les différents arts, disciplines enseignées, activités, manières de faire, contenus, acteurs, pratiques et formes artistiques, publics,... ?
- L'artiste dans la Cité :  
Comment envisager les rôles possibles des enseignants artistes au-delà de leur propre discipline principale ? Comment envisager et reconnaître les rôles possibles des artistes au-delà de leurs prestations sur la scène ? Comment définir la notion de l'artiste dans la Cité ?
- Les métiers :  
Comment définir les métiers artistiques dans un monde qui change ? Comment protéger les droits des professionnels en tenant compte de la diversité des activités des artistes ?
- La recherche :  
Comment définir ce que pourrait être la recherche en matière de pratiques artistiques et de leur enseignement ?
- Territoires :  
Comment prendre en compte la richesse et la spécificité des différents « territoires » ? Comment organiser le dialogue avec les demandes des publics en présence sur un territoire donné ?
- Société de l'information :  
Comment organiser l'interface entre les pratiques artistiques et l'information pléthorique et diversifiée mise à la disposition par les moyens de communication de notre monde ?
- Logique de parcours :  
Comment définir, articuler et distinguer l'enseignement initial de l'enseignement supérieur, l'enseignement supérieur de la formation continue tout au long de la vie ? Comment envisager les conditions de la VAE ?

Il doit être souligné que l'idée du débat n'est pas de parvenir à une réponse unique et consensuelle sur chacune de ces questions. Il est normal qu'il y ait des désaccords et des nuances entre les associations et fédérations de cette mission de concertation. L'important est d'être en mesure de mettre sur la table les questions qui constituent la fondation des valeurs qui nous rassemblent.

## **2.) L'enseignement supérieur**

Il convient de tenter de définir les contours d'un enseignement supérieur dans le domaine des arts, en s'inspirant des structures universitaires, du processus LMD de "Bologne", mais aussi des spécificités relatives aux arts dans leurs aspects pratiques et créatifs. Les sujets qui devraient être abordés concernant cette définition sont :

- La posture réflexive des étudiants, c'est à dire la possibilité de questionner leur parcours, leur pratique artistique, leur futur métier et leur rôle dans la société.
- La structuration des institutions, autour d'un projet d'établissement, le regroupement cohérent de disciplines et/ou de domaines artistiques, la définition de leurs rapports et de leurs interactions éventuelles.
- Les perspectives de recherche, de création et d'expérimentation sur les pratiques.
- Les perspectives professionnelles.
- Les définitions de programmes cohérents qui affichent des finalités clairement énoncées. La diversité des programmes dans des lieux déterminés doit être possible, même pour un même diplôme.
- Penser l'enseignement supérieur à la fois comme une rupture (en termes de posture, de prise de responsabilité, d'approche réflexive) vis-à-vis de la formation initiale et comme une continuité cohérente avec elle (en termes de contenus et d'exigence).
- La reconnaissance des diplômes sur le plan européen, entrant dans le système Licence / Master / Doctorat.
- Le maintien des formations à l'enseignement (DE et CA) en tant que telles, premier débouché professionnel des musiciens.
- Des règles précises d'habilitation des diplômes, une plus grande transparence des procédures d'habilitation et la publication des projets d'établissement.

## **3.) La défense du service public**

La défense du service public de l'enseignement artistique de qualité et de proximité devrait être un des aspects importants sur lequel les associations et fédérations participant à la charte pourraient être unanimement d'accord. Pour cela, il est nécessaire de redéfinir les conditions nécessaires aux différentes versions de cette notion, et à leurs éventuelles interactions :

- l'école publique
- l'enseignement spécialisé dans la fonction publique territoriale
- les associations dans le cadre de missions de service public.

Dans ce contexte, il apparaît important que les professionnels soient convenablement préparés, dans des formations structurées, à leurs fonctions liées aux missions de service public.



## 4.) Méthodologie de la concertation

Dans les perspectives des réformes nécessaires dans le domaine des enseignements artistiques, il est nécessaire de définir et respecter une méthodologie de la concertation. L'imposition par les instances de l'Etat de projets de réforme, malgré les efforts d'explication et d'information, ne peut pas être considérée comme une méthode acceptable. Voici quelques pistes de travail :

- L'élaboration d'une politique publique, pour réussir, doit se donner le temps d'un dialogue avec l'ensemble des partenaires impliqués : élus, professionnels, usagers, chercheurs. Les propositions et les idées devraient pouvoir venir de la base, tout autant que des institutions étatiques.
- Dans le domaine qui nous concerne, la participation active des collectivités territoriales dans l'élaboration des réformes paraît indispensable, car c'est dans ce cadre que la plupart des actions effectives sont élaborées (le fiasco des CEPI montre que des réformes décidées sans elles ne peuvent pas se mettre en place).
- Un calendrier laissant assez de temps pour la réflexion et la concertation devrait être défini, avec des étapes spécifiées : le temps des propositions, le temps du débat, le temps des négociations en vue d'aboutir à un accord entre partenaires.
- La mise à disposition d'une documentation diversifiée semble nécessaire pour donner aux participants des éléments de réflexion et des données.
- L'évaluation de l'existant doit faire partie des éléments du débat.
- Le contenu des réunions devrait être à chaque fois documenté dans des rapports faisant état de la nature des débats, de l'ensemble des avis exprimés et des décisions éventuellement prises.

